

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 NOVEMBRE 2017 à 20 H 00

Convocation du 30 octobre 2017

Présents : Mrs Gaudibert, Cloche, Reynaud, Gachon, Escoffier, Guénard, Rouby, Mmes Paillard, Gordillo ;

Absents : Mme Ranc, Mr Martinat, Mme Gambetti, Mr Roig

Excusée : Mme Boureghda

Secrétaire de séance : Mme Paillard Sandrine

Mr Roig donne procuration à Mme Gordillo

Mme Ranc donne procuration à Mr Reynaud

Date du prochain conseil municipal : 04 décembre 2017 à 20 h 00

Communauté de Communes : CCDSP :

Délibération pour le transfert de la compétence GEMAPI (gestion du milieu aquatique et protection des inondations)

Une délibération est prise : 11 voix pour / 1 abstention (Mr Gachon) pour étendre le périmètre d'intervention de la CC Drôme Sud Provence, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

A la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) définie à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, à savoir :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris la défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

Au titre de la protection de l'environnement, aux compétences et missions optionnelles suivantes :

- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
-

Toiletage des statuts de la CCDSP : transfert des compétences optionnelles SPANC et schéma Directeur de distribution d'eau potable dans le groupe des compétences facultatives

Une délibération est prise à l'unanimité pour inscrire au titre des compétences facultatives de la Communauté de Communes :

- La mise en place et la gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'ensemble des communes
- L'élaboration et le suivi d'un schéma directeur de distribution d'eau potable.

Centre Médico-Social-Scolaire de Pierrelatte : délibération pour approuver la convention de fonctionnement 2017 – 2022

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver la convention de fonctionnement et de gestion du Centre Médico-Social-Scolaire conclue pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2022.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement et de gestion du C.M.S.S situé dans les locaux du Lycée JAUME à PIERRELATTE pour assurer l'accueil du médecin scolaire et de ses services.

Le coût par élève est fixé à 0.75 €. (32 élèves pour cette année, soit 24 €).

Ce versement s'effectue sur la base d'une liste des élèves accueillis fournie par l'établissement vers le mois de novembre de la nouvelle année scolaire.

Eglise : suivi du dossier – commande des travaux – subvention de la Région

Une réunion de préparation de chantier est fixée le vendredi 10 novembre à 10 H 00 à la Mairie avec les entreprises retenues.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Région Auvergne-Rhône-Alpes affirme de nouvelles priorités pour l'aménagement de son territoire et construit un partenariat renouvelé avec les collectivités territoriales dans le cadre des Contrats Ambition Région (CAR).

Composés d'un volet stratégique et d'un programme d'opérations sur lequel l'intervention régionale est ciblée, ces contrats viennent soutenir en priorité l'investissement, source de développement et de création d'emploi local.

La répartition CAR proposée pour la réhabilitation de l'Eglise Sainte Croix s'élève à la somme de 40 000 € pour un coût total de 378 200 €.

Entrées de village : rapport du CETOR (Comité d'Evaluation Technique des Opérations Routières) sur le projet

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du compte rendu concernant l'aménagement de la route de Visan à l'entrée de Baume. Le CETOR envisage les aménagements suivants :

- Une zone de croisement constituée par une sur largeur de chaussée de 10 à 15 m de long
- Cheminement piéton d'1 mètre minimum
- Un traitement léger pour marquer au mieux l'entrée de l'agglomération.

Une réunion avec le Bureau d'Etudes et le Service des Routes de Pierrelatte sur place est prévue prochainement.

Sècheresse

La commune de LA GARDE ADHEMAR va entamer une démarche auprès de la Préfecture pour tenter d'obtenir un classement de la commune en catastrophe naturelle. Ce classement étant souvent tributaire du nombre de dossiers déposés, la commune a pris l'initiative de recenser les particuliers qui auraient des dégâts sur leur habitation pouvant être causés par la sécheresse. Il y a quelques réponses actuellement.

Un recensement au niveau des agriculteurs est également en cours pour engager une procédure de reconnaissance au titre des calamités agricoles.

Groupe scolaire

Lors de la commission du 29 septembre et dans le cadre d'un plan en faveur de la ruralité, le conseil régional Auvergne Rhône Alpes a attribué une subvention d'un montant de 6 700 € pour les travaux de chauffage réversible et d'isolation des locaux scolaires. Les travaux d'isolation ont été réalisés par les adjoints et le personnel technique.

P.L.U

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier de modification du PLU a été examiné en commission par la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) qui a émis un avis favorable à l'utilisation nécessaire de

l'espace agricole et naturel réservé à la voirie en vue d'une urbanisation future qui respecte une densité d'habitat compatible avec les dispositions du PADD.

LA CDPENAF suggère en outre que l'ouverture de ces zones à la construction s'accompagne d'un aménagement qualitatif d'entrée de ville.

ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE

Le personnel enseignant a adressé la candidature détaillée par l'école pour l'appel à projet 2017. Il n'y a pas eu encore de réponse. La Mairie a émis un avis favorable et s'engage à hauteur maximum soit 7 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

Mme GORDILLO expose au conseil municipal le compte rendu du groupe de travail intercommunal « création et gestion de maisons de service au public » ;

Mme PAILLARD rappelle brièvement les points soulevés lors du conseil d'école de ce jour. Le compte rendu sera envoyé ultérieurement.

SMBVL

- Rapport d'activités 2016 du SMBVL : présentation du rapport
- Examen du tracé de l'Espace de bon fonctionnement du Lez et de ses affluents

SUBVENTION F.C.M.B : le conseil municipal a apprécié la lettre de remerciement du FCBM suite à l'octroi de la subvention annuelle.

Dispositif réglementaire concernant la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les ERP :

La surveillance de la qualité de l'air Intérieur dans les Etablissements Recevant du Public est obligatoire et devra être achevée avant le 1^{er} janvier 2018 pour l'Ecole.

Mme PAILLARD souhaite mettre en place une commission « cimetière » pour réfléchir à un règlement et un aménagement du nouveau cimetière. Mrs Reynaud, Gachon, Guénard se portent volontaires.

FIN DE LA REUNION : 22 H 40

CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE : samedi 13 janvier à 18 H 00

Réunion des présidents d'association : Mardi 21 novembre à 18 h